

## LES DROITS DU MINEUR NE SONT PAS MINEURS

Les philosophes ne se sont guère intéressés à l'enfant, c'est peu dire. Leur définition de l'homme comme être raisonnable s'incarnant de manière privilégiée dans la figure du sage ou de l'honnête homme cultivé ne laissait aucune place à l'enfant. Même les textes consacrés à l'éducation<sup>1</sup> sont, jusqu'au XVIIIe siècle (Locke a représenté une inflexion à cet égard) davantage centrés sur la personne adulte que sur l'enfant. De plus, l'éducation est l'action de « conduire hors de » (tel est le sens de son étymologie), elle a pour fonction d'abolir l'enfance de l'enfant, en la dépassant. Comme le destin de l'enfant est de ne plus être un enfant, il n'est pas en soi un centre d'intérêt.

John Locke et Jean-Jacques Rousseau ont été les premiers à considérer l'enfant non comme un être virtuel ou un adulte en miniature (ce qui a été l'autre façon de lui nier sa spécificité) mais comme un être à part entière. Le génie de Rousseau fut d'avoir compris que les facultés physiques et mentales de l'enfant ne sont pas celles de l'homme achevé dans leur version faible mais véritablement d'*autres facultés*. Par exemple, l'enfant ne raisonne pas « moins bien » ou ne se souvient pas « moins bien » que l'adulte, il pense et se souvient autrement.

On pourrait croire qu'à partir de cette impulsion décisive la réflexion des philosophes sur l'enfant n'a pas cessé depuis deux siècles et demi (c'est le laps de temps qui nous sépare du livre fondateur de Rousseau *Émile ou De l'éducation*) d'ouvrir de larges pistes. Il n'en est rien. Pour ne considérer que les trois dernières décennies, une chose ne manque pas de frapper l'observateur : alors que la littérature sur l'animal est abondante, surabondante même (il est vrai que dans ce domaine aussi les philosophes avaient beaucoup de retard à rattraper), celle consacrée à l'enfant brille par sa minceur et sa discrétion. Les philosophes ont laissé aux psychologues et aux psychanalystes le soin de réfléchir sur un sujet aussi pauvre.

Comme philosophe, je ne suis donc pas particulièrement bien outillé pour développer une réflexion sur les droits de l'enfant, d'autant que je ne suis pas non plus spécialiste du droit. Reste donc le réel présent, dont on peut prendre connaissance par l'observation et la lecture des livres et des journaux.

C'est Victor Hugo qui, dans son grand discours sur la liberté de l'enseignement à l'Assemblée législative le 15 janvier 1850, plaidant

---

<sup>1</sup>. Des passages plutôt que des traités.

pour une instruction primaire gratuite, laïque et obligatoire, forgea cette expression de « droit de l'enfant »<sup>2</sup>. Ce concept sera l'objet d'une critique analogue à celle qui a touché les droits de la femme. Dès lors qu'existe une déclaration des droits de l'homme, il serait, dit-on, de mauvaise politique d'affaiblir l'universalité des principes par la particularisation de leurs domaines d'application. N'est-il pas entendu que les enfants (comme les femmes) sont des êtres humains ?

Cette inquiétude ne manque pas de légitimité. À trop vouloir particulariser les principes et les droits, on perd l'universel de vue au bénéfice de dérives communautaristes qui, on l'a bien vu, sont des couvertures pour cacher la violation des droits (voir les équivoques et hypocrites Déclarations islamique, africaine, asiatique des droits de l'homme). Cela étant, les avantages d'une déclaration spécifique l'emportent sur les inconvénients car par-delà les catégories générales forcément liées à des présupposés métaphysiques et religieux (« homme », « dignité »...), il est juridiquement utile de nommer le *qui* et le *quoi* d'une affaire. Une action en justice a beaucoup plus de chances de parvenir à ses fins si elle est qualifiée avec précision. Inversement, les auteurs d'un préjudice peuvent moins facilement se réfugier dans le brouillard des articles du code pour y trouver un alibi et échapper aux sanctions.

Une déclaration des droits de l'enfant a l'avantage de désigner celui-ci comme une *personne*, et pas seulement comme un individu. À la différence de l'individu dont le sens est biologique et social, la personne a valeur morale et juridique. Est une personne l'être pourvu de droits envers qui j'ai le devoir de respecter la dignité. Seul un être humain peut être une personne, mais tous le sont sans exception aucune.

Un argument souvent avancé pour contester la légitimité de ces droits pour l'enfant - cet argument n'est aujourd'hui plus soutenu par personne mais il n'est pas inutile de le rappeler - consiste à dire que seul celui qui peut lui-même faire prévaloir ses droits, c'est-à-dire seul celui que l'on appelle précisément sujet de droit, peut en bénéficier. Prétendre cela, c'est oublier qu'il y a eu un progrès considérable du droit lorsque l'on a estimé, à l'inverse, que les personnes qui ne pouvaient pas se défendre elles-mêmes faute de ressources financières et mentales suffisantes (cela concerne les handicapés aussi bien que les enfants) devaient justement être protégées par la loi de manière particulière. Par ailleurs l'idée de la

---

<sup>2</sup>. Rappelons l'admirable exergue des *Misérables* : « Tant qu'il existera, par le fait des lois et des mœurs, une damnation sociale créant artificiellement, en pleine civilisation, des enfers et compliquant d'une fatalité humaine la destinée qui est divine ; tant que les trois problèmes du siècle, la dégradation de l'homme par le prolétariat, la déchéance de la femme par la faim, l'atrophie de l'enfant par la nuit, ne seront pas résolus ; tant que, dans de certaines régions, l'asphyxie sociale sera possible ; en d'autres termes, et à un point de vue plus étendu encore, tant qu'il y aura sur la terre ignorance et misère, des livres de la nature de celui-ci pourront ne pas être inutiles ».

nécessaire symétrie entre droits et devoirs a longtemps empêché la reconnaissance des droits de l'enfant. On ne peut en effet raisonnablement demander à l'enfant d'obéir à des devoirs qui feraient balance avec ses droits. Mais la réalité et la légitimité des droits de l'enfant prouvent *a contrario* que la symétrie entre droits et devoirs ne saurait avoir de validité universelle et inconditionnelle. Plus personne aujourd'hui n'ose contester le bien-fondé d'une déclaration des droits de l'enfant. On en veut pour preuve le fait que la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) est désormais le traité international le plus ratifié du monde : seuls la Somalie et... les États-Unis sont encore en retrait. Mais même en France, pays où les droits de l'enfant sont globalement respectés, des progrès restent à faire (ainsi les châtimements corporels ne sont toujours pas bannis de nos textes de loi) et des régressions sont à craindre (pour ce qui concerne les droits des enfants étrangers en situation irrégulière, particulièrement). En matière de droit, rien n'est définitivement acquis. Par ailleurs, les mécompréhensions dont la parole de l'enfant a été l'objet montrent que la leçon de Rousseau n'a toujours pas été entendue. Sous le prétexte que cette parole était auparavant tenue pour rien, par réaction on lui a accordé un index de vérité qu'elle ne mérite évidemment pas - d'où les grandes dérives judiciaires dans certaines affaires de pédophilie. Les juges d'instruction devraient se souvenir de ce dit d'Héraclite, l'un des plus anciens philosophes de la Grèce ancienne : « Le dieu ne révèle ni ne cache mais signifie ». La parole de l'enfant doit être arrachée à l'alternative simpliste de la vérité et du mensonge pour être interprétée en terme de *sens*.

En outre, c'est une vision réductrice très dangereuse que de considérer l'enfant exclusivement comme une victime potentielle et non comme une personne munie de droits. Nos démocraties sont tentées par cette néfaste simplification. En Angleterre, les quelque 11 millions de citoyens qui s'occupent d'enfants ou ont à travailler avec eux (soit un quart de la population, cela va des enseignants aux médecins en passant par les pasteurs et les dentistes) vont être fichés au nom de la lutte contre le risque de pédophilie. Exemple caricatural de loi de surveillance contre-productive, dont la fonction est décalée : toutes les statistiques disent que la grande majorité des cas de pédophilie se passe dans les familles ou dans le cercle des proches.

Fait plus inquiétant encore, la justice adaptée aux mineurs (la loi définit l'enfant comme tout être humain âgé de moins de 18 ans) tend à disparaître<sup>3</sup>. Étrange société qu'une société qui responsabilise ses fous et ses enfants et qui déresponsabilise ses élites (encore appelées, contre toute attente, « les responsables ») ! Même si l'expression de criminalité

---

<sup>3</sup>. Le décalage entre l'âge de la maturité sexuelle et celui de la majorité sexuelle (18 ans) est tel que le champ du crime de pédophilie ne peut que s'élargir.

juvénile n'existe pas encore (on parle toujours de « délinquance juvénile »), la tendance observable depuis un certain temps dans les pays occidentaux est de considérer les enfants comme des criminels à part entière lorsqu'ils sont auteurs d'actions qualifiées de criminelles par le code pénal. Si les États-Unis n'ont pas ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant, c'est parce qu'ils se réservent le droit de condamner des mineurs à mort. C'est une abomination indigne d'une grande démocratie. La peine de mort est abominable par son caractère irréparable - elle parie sur la nécessité de l'irréparable (l'idée que si le crime est irréparable, le châtement doit l'être aussi). Mais les peines de prison, moins lourdes, ont aussi ce sens de l'irréparable car elles tendent à transformer, surtout chez les jeunes précisément, une action qui peut être tout à fait circonstancielle en destin à vie. Sanctionner avec sévérité les jeunes délinquants sous prétexte que leurs délits et crimes sont aussi graves que ceux que les adultes commettent, c'est oublier la grande et belle leçon de Janusz Korczak : tous les enfants veulent changer, même les pires d'entre eux. Et le pionnier du droit des enfants<sup>4</sup> ajoutait : c'est même ce qui distingue le mieux les plus mauvais enfants des plus mauvais adultes.

Mais le plus grand défi auquel les droits de l'enfant aient à s'affronter aujourd'hui est à notre sens ailleurs encore. Il réside selon nous dans la suspicion croissante dont l'enfant est aujourd'hui en butte dans des sociétés à la fois hypertechnologisées et vieillissantes. Il est déjà bien inquiétant que l'amour des enfants ne soit dit que par le terme de pédophilie. La détestation des enfants n'a même pas de mot - et l'on comprendra que la « pédophobie » où nous reconnaissons l'un des symptômes les plus sûrement cachés de nos sociétés n'en est pas le symétrique.

Ce qui ne se dit pas ne peut encore véritablement se penser. À l'exception notable de quelques provocateurs et humoristes - tel l'inénarrable W.C. Fields qui déclarait entre deux fiasques de whisky que celui qui déteste les animaux et les enfants ne peut être foncièrement mauvais - la haine des enfants fait partie des impensables de la culture moderne. Le respect des droits de l'enfant bute selon nous sur cet inavouable qui en constitue la plus inexorable des limites.

Parmi les spécialistes des sciences humaines, ils n'ont pas été nombreux ceux qui, à l'instar de l'historien Philippe Ariès, prédirent la fin du règne de l'enfant<sup>5</sup>. Le mythe de « l'enfant roi », dont on peut se demander s'il n'a pas pour fonction première de cacher la réalité

---

<sup>4</sup>. Pédiatre polonais, Korczak a été gazé par les nazis à Treblinka en 1942 avec les 200 orphelins juifs du ghetto de Varsovie qu'il aura jusqu'au bout tenté de protéger.

<sup>5</sup>. Philippe Ariès écrit en mars 1975 dans la revue *Autrement* un article intitulé : « L'enfant : la fin d'un règne ».

effective de l'enfant paria, a efficacement endormi les esprits. Fermons nos oreilles aux mandolines de la sociologie d'accompagnement, bien heureuse de rassurer les agents et les victimes d'un bouleversement inédit. Jamais sans doute société n'a, avant la nôtre, considéré l'enfant avec une telle méfiance.

Il ne s'agit certes pas de jeter derrière nous un regard nostalgique et de nous persuader que nos ancêtres respectaient les enfants mieux que nous ne le faisons. On trouve dans les *Essais* de Montaigne cette phrase : « J'ai perdu deux ou trois enfants en nourrice, non sans regret mais sans fâcherie ». Plutôt même que le « sans fâcherie », déjà gratiné, c'est le « deux ou trois enfants » qui est de nature à sidérer le lecteur moderne. Les enfants étaient donc si peu de chose qu'un homme aussi cultivé et raffiné que Montaigne pouvait jusqu'à en ignorer le nombre ! De fait, jusqu'au XVIIIe siècle, un enfant sur deux mourait dans la première année de sa vie. Des travaux d'historiens ont montré que la mise en nourrice des bébés a été pendant des siècles une manière d'infanticide détourné (la religion chrétienne l'interdisait) et que ce moyen de se débarrasser des enfants était pratiqué sur une grande échelle.

Mais si les sociétés traditionnelles étaient loin de respecter les enfants souvent menacés de mort précoce, elles leur reconnaissaient des fonctions qu'ils ont aujourd'hui perdues. Dans ces sociétés, l'enfant représentait pour ses parents non seulement la promesse qu'ils continueront de vivre à travers lui après leur mort, mais aussi l'espoir qu'ils ne mourront pas de faim et de misère dans leur vieillesse. Dans nos sociétés économiquement développées l'enfant a perdu cette double fonction : nul désormais ne croit plus à l'immortalité du nom<sup>6</sup> et quant à la sécurité économique, elle est désormais garantie par l'État-providence ou par les sociétés d'assurances privées. Non seulement l'enfant a été arraché au système de production (son maintien dans les pays sous-développés est désormais dénoncé à juste titre comme un scandaleux esclavage) mais il constitue pour les agents adultes de ce système un frein et un coût de plus en plus pénible à supporter. La hantise de la « nouvelle bouche à nourrir » a toujours été davantage le fait des riches, qui ne l'avaient, en réalité, pas à charge, que celui des pauvres. Gary Becker, prix Nobel d'économie en 1992, considère que la décision d'avoir des enfants peut s'analyser comme une demande de biens durables constituant un poste de dépense qui fera chuter d'autant le niveau de vie des parents. L'enfant qui enrichissait le pauvre appauvrit le riche. Le capitalisme moderne a donc émancipé l'enfant pour finir par le réduire à une source de dépenses. Et ce mot de « dépenses » doit être pris dans les deux sens car si l'enfant a été émancipé de la production, il a été

---

<sup>6</sup>. Significatif de la disparition de cette croyance est le fait que le choix du patronyme est de plus en plus laissé à la discrétion de l'individu lui-même.

en compensation inséré dans la sphère de la consommation dont on sait qu'il est un facteur et un vecteur essentiel. Après avoir exploité le travail de l'enfant, le capitalisme moderne le réduit à un rôle de consommateur et d'agent publicitaire. Libéré de la sphère économique, l'enfant finit paradoxalement par n'avoir plus d'autre sens qu'économique.

Réfléchissant sur la condition de possibilité d'une morale d'obligation à l'égard des générations futures, Hans Jonas, dans *Le Principe responsabilité*, fait observer qu'il existe un précédent qui pourrait jouer un rôle paradigmatique : la responsabilité sans réciprocité des parents vis-à-vis de leurs enfants : « Sans doute se peut-il qu'on attende d'eux un service rendu en échange de l'amour et de la peine pour le temps de sa propre vieillesse, mais cela n'en est certes pas la condition et moins encore celle de la responsabilité reconnue à leur égard et qui est au contraire inconditionnelle. C'est là l'unique classe que nous fournit la *nature* d'un comportement parfaitement désintéressé et de fait ce rapport à une progéniture non autonome (...) est l'origine de l'idée de responsabilité en tant que telle et sa sphère d'agir qui nous sollicite en permanence est le lieu le plus originaire de son exercice »<sup>7</sup>. Or, c'est précisément cette responsabilité sans réciprocité qui est devenue de plus en plus insupportable à de plus en plus de gens dans les sociétés actuelles. L'enfant est une somme de devoirs incarnés, et la plupart des droits lui ont été reconnus. En outre, le fait qu'il soit d'abord interpellé en tant que victime réelle ou potentielle, et qui loin de renvoyer à l'attention qu'on lui porterait induit l'impossibilité d'une inscription dans le monde symbolique des adultes, ne peut pas ne pas avoir d'implications sur le désengagement de ceux-ci vis-à-vis des générations futures. Passant outre à l'absurdité qu'il y a à envisager la réalité d'un droit pour un être qui par définition n'existera jamais, un grand nombre de citoyens estiment déjà que c'est davantage respecter l'enfant que de ne pas le mettre au monde. En amont, c'est chaque enfant qui face aux drames de son existence personnelle pourra se dire que « la société » a bafoué son droit à ne pas naître, et que pour un tel préjudice des réparations à vie ne sont pas de trop.

Le ressentiment est la réaction psychologique de celui dont le refus est voué à l'impuissance à agir ou à parler. Simone de Beauvoir a évoqué avec une force réaliste certaine le ressentiment que la mère moderne peut concevoir à l'encontre de son enfant : « Certaines femmes caressent gaiement leur enfant tant qu'elles sont à l'hôpital, encore gaies et insouciantes, mais commencent à le regarder comme un fardeau dès qu'elles rentrent chez elles. Même l'allaitement ne leur apporte aucune joie, au contraire, elles redoutent d'abîmer leur poitrine ; c'est avec

---

<sup>7</sup> H. Jonas, *Le Principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, trad. fr., « Champs Essais », Flammarion, 2008, p. 88.

rancune qu'elles sentent leurs seins crevassés, leurs glandes douloureuses ; la bouche de l'enfant les blesse : il semble qu'il aspire leurs forces, leur vie, leur bonheur. Il leur inflige une dure servitude et il ne fait plus partie d'elles : il apparaît comme un tyran; elles regardent avec hostilité ce petit individu étranger qui menace leur chair, leur liberté, leur moi tout entier »<sup>8</sup>. Dans nombre de films contemporains, le bébé est un monstre méchant et cruel<sup>9</sup> ou bien informe et repoussant<sup>10</sup>. Son destin est évidemment d'être tué par ses géniteurs. Inutile et dangereux, l'enfant est remplacé par l'animal domestique en attendant le robot. Chaque année, il naît désormais en France<sup>11</sup> plus de chiots que de bébés. Les squares publics des grandes villes, où autrefois criaient et jouaient des nuées de petits enfants, sont désormais faits, et pour le dire littéralement, sans vulgarité gratuite, pour les chiens. Tout récemment, un grand constructeur automobile a lancé une campagne publicitaire dans laquelle les enfants sont nommés comme des voitures (Clio, Scenic, Koleos, Twingo, Laguna). Un homme lit une histoire d'une voix douce, comme il le ferait à son enfant pour l'aider à s'endormir. En fait, il s'adresse à des voitures.

Comme le spectacle de nos rues a changé en l'espace d'une génération ! L'attendrissement que suscitaient le bébé et l'enfant a disparu, la grossesse a été renvoyée à sa monstruosité animale et c'est avec mauvaise humeur que les mères triment leur enfant. Dans *Une folle solitude*<sup>12</sup>, Olivier Rey voit particulièrement juste lorsqu'il repère dans l'inversion de sens du siège des poussettes (auparavant, l'enfant était assis face à sa mère, à présent, il lui tourne le dos, et il est littéralement jeté à la face du monde) tout un symbole de la modernité de l'homme auto-construit. Nombreuses sont les femmes qui ont fait de leur enfant leur otage, attendant des gens rencontrés dans l'espace public, dans une stratégie de chantage inconscient, des égards et des réciprocités en compensation de cette servitude qui consiste à avoir un enfant.

Par ailleurs, l'enfant est un facteur de risques multiples. Pour une population vieillissante qui s'apeure de tout dans un monde effectivement effrayant, il ne peut être qu'un étranger, voire un ennemi. Il est d'ailleurs caractéristique que la peur que suscitent les populations étrangères ou d'origine étrangère est toujours associée à leur plus grande jeunesse. La xénophobie ignore pratiquement les vieillards - c'est à la vitalité de l'autre qu'elle s'en prend.

Désormais le sexe joue *contre* l'enfant et pas seulement en amont par la vertu des moyens anticonceptionnels. Il y a une incompatibilité sans

---

<sup>8</sup>. S. de Beauvoir, *Le Deuxième sexe*, tome II, « Folio », Gallimard, 1976, p. 366.

<sup>9</sup>. *Batman le défi*, de Tim Burton.

<sup>10</sup>. *Eraserhead*, de David Lynch.

<sup>11</sup>. Dont on répète à l'envi qu'elle est championne d'Europe de la natalité (comme s'il y avait ici aussi compétition) mais qui ne parvient même pas au seuil de renouvellement des générations.

<sup>12</sup>. O. Rey, *Une Folle solitude. Le fantasme de l'homme auto-construit*, Seuil, 2006.

cesse aggravée mais jamais vraiment dite entre l'activité sexuelle de l'adulte et la vie de l'enfant. Le fait que la pédophilie soit peu à peu devenue dans les sociétés contemporaines le crime par excellence, presque à égalité avec le crime contre l'humanité, délivre ce sens au lieu de le contredire. La prise en charge de la maternité et de la paternité par la médecine renvoie l'homme et la femme à leur fonction sexuelle, laquelle comble le narcissisme prévalant dans l'existence moderne. À l'inverse de ce qui se passait dans les sociétés traditionnelles, la temporalité des adultes et celle des enfants s'écartent et finissent par jouer l'une contre l'autre : entre le lien contractuel d'une conjugalité de plus en plus diverse et éphémère, et le lien inconditionnel de la filiation<sup>13</sup>, entre la *dissémination*<sup>14</sup> toujours plus accentuée de la sexualité et la continuité à long terme que supposent la parentalité et l'éducation, il existe une contradiction insoluble. Le « droit de vivre en famille » est présenté comme l'un des douze droits fondamentaux de l'enfant. Mais que se passe-t-il dès lors que la famille se dissout ? On se rassure à bon compte en parlant de familles recomposées - bel euphémisme pour désigner les familles décomposées. Il n'y a pas d'ex en matière de filiation. On n'est pas l'ancien enfant de ses parents, ni l'ancien parent de son enfant, comme on peut être ex-mari ou ex-femme. Or notre société tend à contractualiser tous les liens (le paradigme commercial est patent) et l'on peut bien imaginer que le démantèlement de la nécessité de la filiation sera l'une des dernières frontières à franchir pour une société qui tend à identifier de manière tout à fait perverse transgression et liberté. C'est pourquoi l'impact de la légalisation des mères porteuses (procréation pour autrui) va bien au-delà de ce qu'elle semble signifier.

Si jadis les choses fonctionnaient tant bien que mal (pas si bien, d'ailleurs, que la nostalgie, toujours mauvaise conseillère en matière historique, pourrait nous le laisser croire), c'était au double et lourd prix de l'hypocrisie des hommes et de la soumission des femmes. Dans l'enfant, les pères voyaient le témoignage de leur puissance et les mères une promesse de leur bonheur. L'argent et le plaisir remplissent désormais beaucoup mieux ces deux fonctions. Et les hommes et les femmes sont de moins en moins disposés à sacrifier leurs excitations et leurs revenus pour un être avec qui ils ont de moins en moins de rapports et qui pour eux représente une source interminable de difficultés et de déconvenues.

Les bonnes lois ont souvent été naguère celles qui osaient prendre de front les coutumes et les mœurs. Ainsi le droit à l'éducation a-t-il constitué une arme de combat contre l'exploitation du travail des enfants.

---

<sup>13</sup>. Ces expressions sont d'Irène Théry, extraites de son article « Différence des sexes et différence des générations, l'institution familiale en déshérence », *Esprit*, décembre 1996, p. 75.

<sup>14</sup>. Étymologiquement : la dispersion de semence.

Le risque aujourd'hui est que la loi ne fasse que légitimer les mœurs - ainsi en va-t-il avec le droit de la famille, dans lequel l'enfant est impliqué au premier chef.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire au premier abord, le culte de la jeunesse est un élément-clé du dispositif civilisationnel pour *refouler* et non pour exalter l'enfant. Corollairement, la mythologie de la jeunesse, que ne cessent de diffuser les images et les discours publics, peut tenir lieu d'une enfance perdue et à jamais introuvable. Le culte de la jeunesse, que le fascisme, soit dit en passant, a été le premier à promouvoir, a presque toujours été contradictoire avec l'amour pour l'enfant parce que la jeunesse renvoie à des valeurs de risque, de performance, de jouissance et de danger qui ne sont pas du tout celles du monde de l'enfant. L'enfant n'a pratiquement aucune part à la fébrilité de la jeunesse. Dans la quasi-totalité des films contemporains, les héros sont tous jeunes, et il n'y a pas d'enfant. Dans l'*Iliade* au moins, Homère avait réservé une place, parmi les guerriers, au petit Astyanax, fils d'Hector, en même temps qu'au vieux roi Priam, son grand-père. L'enfant et le vieillard ont été emportés dans la même tourmente de la modernité parce que celle-ci s'avère incapable de penser la naissance et la mort. Si le jeunisme exclut les deux extrémités de la vie, c'est parce que, à un niveau profond que la claire conscience peine à atteindre, ils finissent dans le même sens par répercuter le même rappel tragique que l'on ne peut plus entendre : celui de la mort. La naissance des enfants est la mort des parents, disait Hegel. Sur l'échiquier de l'existence, l'arrivée d'un nouvel être pousse ses parents vers la case finale occupée par le vieillard et dont le bord est la mort.

La pédophobie jette sur ceux qui résistent encore à l'injonction d'en finir avec les enfants l'acide de la suspicion. En donnant au désir d'enfant des motivations négatives (l'infériorité congénitale, la frustration, la honte, l'envie, l'amour incestueux, le désir de compensation), la psychanalyse l'avait déjà rendu suspect. À ceux qui affirment aimer les enfants, les sectateurs de la dépopulation, nombreux dans les courants de l'écologie profonde, faisant feu de tout bois psychanalytique, répondent qu'en réalité ils ont perdu contact avec l'enfant qu'ils ont en eux.

Dans le chapitre de son grand ouvrage *De la démocratie en Amérique* qu'il consacre à « l'individualisme dans les pays démocratiques », Tocqueville écrivait : « Chez les peuples démocratiques, de nouvelles familles sortent sans cesse du néant, d'autres y retombent sans cesse, et toutes celles qui demeurent changent de face ; la trame des temps se rompt à tout moment, et le vestige des générations s'efface. On oublie aisément ceux qui vous ont précédé, et l'on n'a aucune idée de ceux qui

vous suivront. Les plus proches seuls intéressent »<sup>15</sup>. Et Tocqueville de conclure son chapitre par ces mots : « Ainsi, non seulement la démocratie fait oublier à chaque homme ses aïeux, mais elle lui cache ses descendants et le sépare de ses contemporains; elle le ramène sans cesse vers lui seul et menace de le renfermer enfin tout entier dans la solitude de son propre cœur »<sup>16</sup>. Le monstrueux Kronos qui, dans la mythologie grecque, émascule son père et dévore ses fils, est devenu la figure de l'humanité. Or l'enfant, disait Pierre Chaunu, est « la seule riposte non spirituelle que l'homme puisse opposer à la mort »<sup>17</sup>. L'enfant est notre miroir, l'image du sens que nous entendons donner ou pas à notre civilisation.

Christian Godin, maître de conférences à l'université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand.

---

<sup>15</sup>. A. de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, II, II, 2, *Œuvres II*, Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, 1992, p. 613.

<sup>16</sup>. *Ibid.*, p. 614.

<sup>17</sup>. Pierre Chaunu et Georges Suffert, *La Peste blanche*, Gallimard, 1976, p. 118.